

Feuille de route pour la mise en œuvre de l'Agenda de Lusaka en Afrique

Introduction

La présente feuille de route pour la mise en œuvre de l'Agenda de Lusaka en Afrique est le fruit de la [Consultation technique](#) sur l'avancement du leadership et de la voix unifiée de l'Afrique en vue de la réalisation de l'Agenda de Lusaka, organisée par le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique en collaboration avec les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) et le Bureau de la circonscription africaine pour le Fonds mondial (BCA) à Addis-Abeba, du 12 au 13 juin 2024.

La feuille de route est en cours de diffusion auprès des ministres de la santé et de leurs représentants pour examen lors de la Soixante-quatorzième session réunion du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo en août 2024, afin de soutenir une voix africaine unifiée appelant au changement.

La feuille de route fournit des orientations aux gouvernements sur la manière d'intégrer les changements clés et les priorités à court terme de l'Agenda de Lusaka dans leurs méthodes de travail et s'appuie sur la décision prise en février 2024 par les chefs d'État et de gouvernement africains lors de la trente-septième session ordinaire de l'Union africaine (UA) de «soutenir la mise en place d'un mécanisme de redevabilité au sein de l'architecture de l'UA en vue d'assurer la mise en œuvre effective de l'Agenda de Lusaka en Afrique».

L'[Agenda de Lusaka, en l'occurrence les conclusions du processus relatif à l'avenir des Initiatives mondiales pour la santé](#), a été lancé à l'occasion de la Journée de la couverture santé universelle (CSU), le 12 décembre 2023, à l'issue des [consultations finales](#). Son lancement a marqué l'aboutissement d'un processus d'engagement qui s'est déroulé sur 14 mois, notamment lors [de la réunion sur les priorités stratégiques pour l'engagement de l'Afrique dans les Initiatives mondiales pour la santé \(IMS\)](#) qui s'est tenue lors de la 73ème réunion du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique à Gaborone (Botswana). Au cours de ladite réunion, les ministres ont appelé à une voix africaine unifiée en ce qui concerne l'engagement dans les initiatives mondiales pour la santé. La présente feuille de route est une réponse à cet appel.

Il convient de relever que l'Agenda de Lusaka est mentionné dans le [quatorzième programme général de travail 2025-2028 de l'OMS](#), qui a été approuvé par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2024 à Genève (Suisse).

L'Agenda de Lusaka permet de dégager un consensus autour de cinq changements clés à opérer pour assurer l'évolution à long terme des IMS - et plus largement de l'écosystème mondial du financement de la santé - et de tracer la voie vers une vision commune à long terme des systèmes de santé financés au niveau national et de la CSU, qui ne laisse personne de côté. Les changements clés de cette évolution, qui s'appuient sur les travaux déjà en cours, sont les suivants:

1. Contribuer davantage aux soins de santé primaires (SSP) en renforçant les systèmes de santé de manière efficace
2. Jouer un rôle de catalyseur pour des services de santé et des fonctions de santé publique durables et financés au niveau national
3. Renforcer les approches conjointes pour garantir l'équité des résultats en matière de santé
4. Assurer la cohérence stratégique et opérationnelle
5. Coordonner les approches concernant les produits, la recherche et le développement (R&D) et la fabrication régionale afin de remédier aux défaillances du marché et des politiques dans le domaine de la santé mondiale.

Les délibérations de la consultation technique tenue du 12 au 13 juin 2024 sur l'agenda de Lusaka ont clairement montré que les gouvernements sont déterminés à opérer ces changements et à mettre en œuvre les priorités à court terme qui y sont associées, en travaillant en collaboration avec leurs partenaires à l'échelle nationale, mondiale et régionale.

Reconnaissant qu'une appropriation et un leadership forts de la part des gouvernements sont essentiels pour provoquer le changement et faire progresser le leadership et la voix unifiée de l'Afrique vers la réalisation de l'agenda de Lusaka, des propositions ont été faites à l'issue de la consultation.

Dans le but de faciliter l'alignement de l'aide extérieure sur leurs plans et systèmes nationaux et la transition vers des systèmes de santé financés au niveau national et vers la CSU, **les ministres de la santé** doivent:

- Renforcer et soutenir les capacités de leadership politique et technique dans tous les ministères et institutions gouvernementales concernés afin de conduire le changement conformément aux cinq réorientations stratégiques;
- Renforcer et mettre à jour leurs systèmes de gestion des finances publiques (GFP), leurs lois et leurs politiques connexes en vue d'améliorer la gestion financière et de faciliter l'alignement des ressources externes sur les systèmes

nationaux. Le financement du renforcement des systèmes de santé par les IMS doit contribuer à ce processus, et notamment la formation en matière de GFP au niveau central et local;

- ▶ Collaborer avec tous les partenaires à l'élaboration d'un cadre national permettant d'aligner les IMS sur un plan national et des systèmes gouvernementaux;
- ▶ Collaborer avec les ministres des finances et les chefs d'État et de gouvernement afin d'accroître le financement national de la santé et, dans cette optique, s'engager activement auprès des bailleurs de fonds déjà présents dans le pays pour les familiariser avec l'agenda de Lusaka;
- ▶ Veiller à mettre en place un seul plan, un seul budget et un seul système de suivi-évaluation pour tous les investissements dans le secteur de la santé, avec des directives et des échéances claires en ce qui concerne l'alignement et la coordination;
- ▶ Garantir l'engagement continu de la société civile dans la définition des voies de mise en œuvre;
- ▶ Mettre à profit les enseignements tirés d'autres pays et documenter et partager leurs propres expériences et leçons apprises;
- ▶ Assister leurs chefs d'État et de gouvernement dans leurs actions de soutien au mécanisme de redevabilité de l'UA afin d'assurer une mise en œuvre efficace de l'Agenda de Lusaka en Afrique;
- ▶ Utiliser leur position au sein des conseils d'administration des IMS pour démontrer les mesures prises en faveur de l'Agenda de Lusaka et appeler les IMS et les bailleurs de fonds à prendre des mesures correspondantes au sein de leurs conseils d'administration. Les ministres doivent être encouragés à convoquer les représentants locaux des membres des conseils d'administration des IMS et les gestionnaires de portefeuille des IMS à des réunions régulières afin d'assurer un engagement permanent dans le processus d'alignement.

Compte tenu du rôle important des partenaires régionaux dans le soutien aux ministres de la santé, il a été proposé que les gouvernements appellent les partenaires régionaux, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique, CDC Afrique, la Commission de l'UA et le BCA:

- ▶ À élaborer un plan commun sur la manière dont ils mettront en œuvre leur collaboration, notamment avec les communautés économiques régionales, en mettant chacun à profit son avantage comparatif pour soutenir les pays dans la mise en œuvre de l'Agenda de Lusaka. Les actions à mener pourraient inclure:
 - La facilitation des opportunités d'apprentissage entre pairs;
 - L'exploitation des approches existantes en matière de financement de la santé, notamment la réunion des dirigeants africains dans le domaine de la santé, les dialogues nationaux sur le financement de la santé et les tableaux de bord de l'UA sur le financement de la santé, en vue de faire progresser la mise en œuvre de l'agenda de Lusaka;
 - Mettre à profit les réunions régionales, notamment le sommet extraordinaire de l'UA sur la santé d'octobre/novembre 2024, la conférence de novembre sur la santé publique en Afrique au Maroc et les réunions annuelles du comité régional de l'OMS pour l'Afrique, pour mettre en lumière la mise en œuvre de l'agenda de Lusaka en Afrique;
 - Soutenir les pays africains pour mettre en place une voix forte et unifiée au sein des conseils d'administration des IMS;
 - Assurer l'équité entre les pays en ce qui concerne les avantages découlant de différentes initiatives telles que la fabrication locale/régionale, etc.

Pour concrétiser avec succès les réorientations définies dans l'agenda de Lusaka, les mesures prises par les ministres de la santé et les partenaires régionaux devront être complétées par une action concertée des secrétariats des IMS et d'autres groupes de parties prenantes, notamment les partenaires au développement, les organisations de la société civile et les organisations communautaires. Ces acteurs sont encouragés à prendre des mesures urgentes pour concrétiser les changements et les priorités définies dans l'agenda de Lusaka, en vue de soutenir les stratégies nationales en faveur de la CSU.